



**UNION NATIONALE  
DES SYNDICATS AUTONOMES  
SANTÉ COHESION SOCIALE**

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**  
14, avenue Duquesne - Pièce 0335  
75350 PARIS SP 07

**Communiqué de presse du 17 février 2022**

**Un plan de contrôle des EHPAD bricolé en urgence  
Dans le but d'éteindre le feu médiatique !**

Contact Presse / Jean-Pierre SEVERE / 01 40 56 89 60 / [syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

Dans le prolongement du livre « *Les Fossoyeurs* » de Victor CASTANET, la Ministre déléguée à l'autonomie a demandé début février 2022 aux Directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) de lancer en urgence un vaste plan de contrôle sur place des EHPAD privés lucratifs sur tout le territoire, en lien avec les Conseils départementaux.

La **Fédération UNSA Santé - Cohésion Sociale** dénonce les conditions totalement improvisées de mise en œuvre de ces contrôles soi-disant inopinés mais préalablement annoncés aux médias par la Ministre elle-même. Les EHPAD attendent donc de pied ferme les inspecteurs. Il est difficile, voire impossible, dans ces conditions de repérer d'éventuelles situations de maltraitance. **On comprend que ce plan est surtout destiné à afficher la fermeté du Gouvernement afin d'éteindre le feu médiatique !**

Concrètement, les inspecteurs sont envoyés dans les EHPAD sans outils de contrôle harmonisés au niveau national, parfois sur une seule demi-journée et au sein d'équipes pas systématiquement pourvues en médecins inspecteurs de santé publique (MISP), seuls juridiquement habilités à examiner les dossiers médicaux individuels des résidents.

Depuis plusieurs années, les ministres de la santé et les DG d'ARS ont demandé aux inspecteurs de privilégier une posture « bienveillante », fondée sur des actions de concertation, l'écoute et l'accompagnement auprès des inspectés, plutôt que d'assumer leur rôle d'autorité sanitaire dotée de prérogatives de police administrative. La mise en œuvre de ses pouvoirs d'inspection par les ARS engendre donc nécessairement un conflit de missions qui a pour conséquences de créer de la confusion et un défaut de lisibilité auprès des établissements et professionnels de santé sur le rôle de l'ARS. L'inspection n'est pas dans l'ADN des ARS qui n'offrent pas les garanties suffisantes en termes d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêt.

Les ARS consacrent à l'inspection-contrôle des moyens humains qui sont très limités pour ne pas dire dérisoires. En 2018, sur les quelques 8300 personnes au total qui travaillaient dans les ARS, la part des agents affectés aux missions d'inspection contrôle ne représentait qu'environ 6 % des effectifs totaux des ARS (6 % du temps de travail de leurs agents). Cela correspondait à 500 équivalents temps plein (ETP) pour contrôler notamment les 3000 hôpitaux et cliniques, les 7200 maisons de retraite médicalisées (EHPAD), les 20500 pharmacies de ville ou encore les 4000 sites de laboratoires de biologie médicale. Au total, sur ces 500 ETP, seuls 49 ETP étaient affectés à l'inspection contrôle des EHPAD, soit 0,6 % des effectifs totaux des ARS.

C'est pourquoi, la **Fédération UNSA Santé et Cohésion Sociale** a demandé à être auditionnée par les commissions parlementaires et à être reçue en urgence par la Ministre déléguée à l'autonomie. Elle revendique un chantier ambitieux de renforcement des missions de contrôle du ministère de la santé et par voie de conséquence un renforcement des effectifs et de l'attractivité des corps d'inspection de ce ministère.

**Renforcer l'inspection reste le meilleur moyen d'éviter les dérives et de mettre en évidence des pratiques dangereuses, des fraudes ou des activités illégales. C'est une condition essentielle à une meilleure protection des usagers !**